NIDAL · AFPS · UJFP · AJPO

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 11 novembre 2026

Salon Icube : la promotion de la colonisation en Palestine depuis Paris doit être interdite – Audience le 12 novembre 2026

NIDAL, accompagnée de l'UJFP, de l'AJPO et de l'AFPS, **attaque le préfet de police de Paris en référé-liberté** pour faire interdire le salon immobilier israélien Icube prévu ce dimanche 15 novembre.

Depuis un an, nous alertons les préfectures de l'illégalité de ces salons de colonisation. **Cette fois, l'interdiction est demandée au juge, qui tiendra une audience publique le jeudi 12 novembre à 16h**, au tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy (Paris 4e).

Des logements dans les colonies, vendus à Paris. L'organisateur jure que ses exposants ne présentent « que des biens situés en Israël ». Une contre-vérité patente. L'agence BH Nadlan, annoncée sur le salon et relayée par son compte officiel, vend des appartements à Givat Hamatos, colonie de Jérusalem-Est bâtie sur les terres de Beit Safafa, et à Giv'at Ze'ev, en Cisjordanie occupée.

Le transfert, même indirect, d'une population civile dans un territoire occupé est un crime de guerre, puni par l'article 461-26 du code pénal. La France elle-même a condamné Givat Hamatos en 2011 et en 2020. Ce que la loi pénale et le Quai d'Orsay condamnent, la préfecture le permet. En plein Paris.

Ces appartements sont construits sur des terres volées aux Palestiniens. **La colonisation n'est pas un business.**

Les associations sont représentées par Maître Amel Delimi, Maître Samy Djemaoun et Maître Lyne Haigar, avocats.

Audience publique : jeudi 12 novembre 2026, 16h – Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, 75004 Paris